

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance ordinaire des membres du conseil tenue au lieu habituel des séances, le lundi 5 décembre 2011 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire monsieur Gaston Gaudreault, les conseillers Ovila Soucy, Jocelyn Ross, Nathalie Bélanger, Pierre Beaulieu, Martin Claveau et Fidèle Tremblay. Le directeur général et secrétaire-trésorier Jean Robidoux est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2011 et de la séance extraordinaire du 16 novembre 2011

FINANCES

4. Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, au fonds de règlement et au fonds de roulement
5. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales
6. Transferts budgétaires
7. Emprunt au fonds de roulement
8. Décomptes progressifs no.1 et 2 pour travaux d'aqueduc route 132 Est (R-2011-153)
9. Honoraires travaux route du Fleuve Ouest
10. Offre de services RCGT pour reddition de comptes
11. Décompte progressif no. 1, Développement résidentiel Caron (R-2011-154)
12. Rapport du maire sur la situation financière
13. Adoption du règlement R-2011-155, pour financer un déficit généré par le sinistre du 6 décembre 2010
- 13.1 Paiement *Les Pavages Laurentiens* (Route du Fleuve Ouest)

ADMINISTRATION

14. Entente avec *l'Abattoir de Luceville inc.*
15. Demande Mme Lisette Gagnon, 80, route du Fleuve Ouest
16. Avenir de l'église Notre-Dame-de-la-Paix
17. Promesse d'achat lot no. 2 Développement Caron
18. Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
19. Réintroduction de l'article 5 du règlement R-2011-153 (paiement comptant)
20. Demande à la CPTAQ pour aliénation de lots (M. Gilbert Dechamplain et Mme Monique Proulx)
21. Achat de machinerie
22. Achat du 80, rue des Érables

DIVERS

23. Correspondance
24. Affaires nouvelles
 - 24.1 Décompte progressif pour le pavage de la rue Lucia-Fréchette
 - 24.2 Emprunts temporaires
 - 24.3 Embauche d'un inspecteur en urbanisme
 - 24.4 Avis de motion pour le règlement fixant le taux des taxes et les tarifs pour l'année 2012
 - 24.5 Programmation des travaux (TECQ)
 - 24.6 Calendrier des séances du conseil
25. Période de questions
26. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

2011-12-364 Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2011 et de la séance extraordinaire du 16 novembre 2011

2011-12-365 Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2011 et de la séance extraordinaire du 16 novembre 2011 soient et sont acceptés.

FINANCES

4. Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, au fonds de règlement et au fonds de roulement

Fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales

2011-12-366 Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 154 à 230 et de 232 à 267 au montant de 150 064,34 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. Il est à noter que les chèques numéros 153 et 231 ont été annulés. Également, il est autorisé de payer la somme de 818,41 \$ à monsieur Luc Bourassa pour l'achat de livres pour la bibliothèque du secteur Sainte-Luce-sur-mer et de payer la somme de 30 719,18 \$ à la MRC de la Mitis pour un surplus relié à l'enfouissement des matières résiduelles causées par les grandes marées du 6 décembre 2010. Le paiement de cette facture est considéré comme étant un compte payé à l'avance attribuable au budget de l'année 2012 de la municipalité de Sainte-Luce. De plus, la rémunération des employés, des élus et la cotisation au REER au montant de 54 314,29 \$ sont acceptées. Il est à noter que les factures numéros 266, 267 et 271 de la compagnie Pro-Algue marine inc. qui ont été payées en novembre 2011, l'ont été au

montant de 4 008 \$ et non pas de 3 960 \$ avant taxes, cette correction a été apportée suite à une vérification des factures.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la Municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

Fonds de règlement

2011-12-367

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de règlement, soit les chèques numéros 108 à 111 au montant de 10 611,45 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la Municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

Fonds de roulement

2011-12-368

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de roulement, soit les chèques numéros 109, 110 et 111, au montant de 6 412,28 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la Municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

5. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales

2011-12-369

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 29 novembre 2011.

6. Transferts budgétaires

2011-12-370

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que les transferts intra budgétaires suivants au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, portant les numéros 2011-174 à 2011-227 inclusivement au montant de 37 504 \$ soient et sont acceptés.

N°	Transfert de \$	Du G/L CT	Au G/L DT
2011-174	33.00	02 11000 310	02 11000 493
2011-175	327.00	02 19000 985	02 12000 995
2011-176	120.00	02 13000 454	02 13000 414
2011-177	3 033.00	03 41000 003	02 14000 141
2011-178	153.00	03 41000 003	02 14000 321
2011-179	862.00	03 41000 003	02 14000 493
2011-180	524.00	03 41000 003	02 14000 670
2011-181	100.00	02 19001 970	02 19000 970
2011-182	1 142.00	02 22001 141	02 22000 525
2011-183	114.00	02 22000 141	02 22000 650
2011-184	1 709.00	02 32000 522	02 32000 631
2011-185	21.00	02 33000 443	02 33000 310
2011-186	93.00	02 32000 495	02 33000 526
2011-187	90.00	02 33000 443	02 33000 632
2011-188	44.00	02 33000 443	02 33000 640
2011-189	167.00	02 33000 443	02 33000 995
2011-190	176.00	02 33000 141	02 33001 141
2011-191	695.00	02 33000 141	02 33007 141
2011-192	5 394.00	02 33000 141	02 33008 141
2011-193	72.00	02 41100 321	02 41100 455
2011-194	308.00	02 41100 526	02 41100 631
2011-195	1 150.00	02 41500 141	02 41200 141
2011-196	256.00	02 41500 200	02 41200 200
2011-197	286.00	02 41200 411	02 41200 444
2011-198	494.00	02 41200 411	02 41200 459
2011-199	236.00	02 41200 522	02 41200 459
2011-200	198.00	02 41200 522	02 41200 681
2011-201	205.00	02 41500 141	02 41201 141
2011-202	459.00	02 41201 411	02 41201 459
2011-203	28.00	02 41201 635	02 41201 640
2011-204	477.00	02 41300 411	02 41300 454
2011-205	3 685.00	02 41500 141	02 41301 141
2011-206	809.00	02 41500 200	02 41301 200
2011-207	477.00	02 41301 411	02 41301 454
2011-208	4 708.00	03 41000 003	02 41301 521
2011-209	177.00	02 41400 411	02 41400 681
2011-210	500.00	02 41501 411	02 41501 521
2011-211	300.00	02 41501 516	02 41501 521
2011-212	254.00	02 41501 640	02 41501 521
2011-213	2.00	02 41501 681	02 41501 521

2011-214	709.00	02 45210 640	02 45210 411
2011-215	1 155.00	01 38171 001	02 70111 141
2011-216	150.00	01 38171 001	02 70111 200
2011-217	110.00	02 33000 443	02 70120 675
2011-218	208.00	02 70120 141	02 70140 141
2011-219	4 365.00	03 41000 003	02 70140 516
2011-220	28.00	02 70140 640	02 70140 521
2011-221	16.00	02 70140 640	02 70140 522
2011-222	568.00	02 70120 141	02 70150 141
2011-223	115.00	02 70120 200	02 70150 200
2011-224	42.00	02 70150 454	02 70150 681
2011-225	13.00	02 70120 522	02 70220 522
2011-226	145.00	02 70120 522	02 70220 640
2011-227	2.00	02 70230 527	02 70230 522
TOTAL	37 504.00		

7. Emprunt au fonds de roulement

2011-12-371

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu d'effectuer un emprunt au fonds de roulement pour une somme de 5 833,47 \$ pour une période d'un (1) an et un montant de 297,37 \$ pour une période de cinq (5) ans.

8. Décomptes progressifs no. 1 et 2 pour travaux d'aqueduc route 132 Est (R-2011-153)

2011-12-372

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu, appuyé par monsieur Jocelyn Ross et adopté à la majorité de payer la somme de 515 317,07 \$ à la compagnie *Les Excavations Léon Chouinard & Fils Ltée* en vertu du décompte progressif numéro 1 présenté par madame Caroline Poirier, ingénieure, de la firme SNC-Lavalin. Également, il est autorisé de verser la somme de 734 513 \$ à la compagnie *Les Excavations Léon Chouinard & Fils Ltée* en vertu du décompte progressif numéro 2 présenté par madame Caroline Poirier, ingénieure, de SNC-Lavalin.

Ont voté pour la résolution : Monsieur Pierre Beaulieu, monsieur Jocelyn Ross, monsieur Ovila Soucy, monsieur Fidèle Tremblay, madame Nathalie Bélanger.

A voté contre la résolution : Monsieur Martin Claveau.

Les sommes payées en vertu de cette résolution sont attribuables au règlement R-2011-153.

9. Honoraires travaux route du Fleuve Ouest

2011-12-373

Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu de verser la somme de 13 671 \$ à la firme *SNC-Lavalin*, pour des travaux d'ingénierie réalisés pour la reconstruction d'une portion de la route du Fleuve Ouest, suite à des dommages dus aux grandes marées du 6 décembre 2010.

10. Offre de services RCGT pour reddition de comptes

2011-12-374 Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu d'accepter l'offre de services de la firme *Raymond Chabot Grant Thornton*, pour la reddition de comptes pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local du MTQ, pour la somme de 600 \$ avant taxes.

11. Décompte progressif no. 1, Développement résidentiel Caron (R-2011-154)

2011-12-375 Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu de verser la somme de 125 244,79 \$ à la compagnie *Les Entreprises Claveau Ltée*, pour des travaux réalisés au développement résidentiel Caron. Le tout conformément au décompte progressif numéro 1 présenté par madame Anick St-Pierre, ingénieure, de la firme *Roche*, en date du 29 novembre 2011. La somme payée en vertu de cette résolution est attribuable au règlement numéro R-2011-154.

12. Rapport du maire sur la situation financière

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault, présente le texte du rapport du maire sur la situation financière qui a été adopté antérieurement lors d'une séance extraordinaire.

13. Adoption du règlement R-2011-155, pour financer un déficit généré par le sinistre du 6 décembre 2010

2011-12-376 **ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Luce a été reconnue comme municipalité sinistrée suite aux grandes marées du 6 décembre 2010;

ATTENDU QUE les dépenses engendrées par ce sinistre vont générer des dépenses de plusieurs millions de dollars;

ATTENDU QUE ces dépenses ont causé un déficit de 101 792 \$ pour l'exercice financier 2010;

ATTENDU QUE ce déficit ne peut être imputé à une mauvaise gestion, mais à une situation fortuite;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité veut limiter l'impact financier du sinistre sur sa population;

ATTENDU QUE l'avis de motion de la présentation du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 novembre 2011, par le conseiller Jocelyn Ross;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à emprunter une somme de 101 792 \$ représentant le déficit pour l'exercice financier de l'année 2010, tel que montré à la ligne 15 de la page 2 du sommaire de l'information financière étant l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 2

Le terme de cet emprunt est de cinq (5) ans.

ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

13.1 Paiement *Les Pavages Laurentiens* (Route du Fleuve Ouest)

2011-12-377

Il est proposé par monsieur Martin Claveau et unanimement résolu d'autoriser le paiement d'une somme de 70 333,52 \$ à la compagnie *Les Pavages Laurentiens* pour des travaux de pavage sur la route du Fleuve Ouest. La somme versée fera l'objet d'une demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique dans le cadre des travaux de réhabilitation suite aux grandes marées du 6 décembre 2010.

ADMINISTRATION

14. Entente avec *l'Abattoir de Luceville inc.*

Cet item est retiré de l'ordre du jour.

15. Demande Mme Lisette Gagnon, 80, route du Fleuve Ouest

2011-12-378

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et adopté à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Luce s'engage auprès du ministre de la Sécurité publique, à acquérir le terrain de sinistrée du 6 décembre 2010. Ce terrain est le suivant :

Lots	Adresse	Propriétaire
3 689348	80, route du Fleuve Ouest	Lisette Gagnon

Ce terrain est acheté pour la somme de 1 \$. Le maire et le directeur général de la municipalité sont autorisés par les présentes à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce le contrat à cet effet.

De plus, la municipalité de Sainte-Luce s'engage à modifier son règlement de zonage de façon à interdire toute construction ou infrastructure sur ce terrain tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes.

16. Avenir de l'église Notre-Dame-de-la-Paix

L'étude de cet item de l'ordre du jour est reportée à une séance ultérieure.

17. Promesse d'achat lot no. 2 Développement Caron

2011-12-379

Il est proposé par monsieur Martin Claveau et unanimement résolu que le conseil accepte la promesse d'achat de madame Suzanne Lavoie et monsieur Gino St-Laurent, pour l'achat du terrain numéro 2 du Développement Caron, ayant une superficie approximative de 1 178, 9 mètres carrés, pour le prix de 37 214 \$. La promesse d'achat sera transmise à Me Sylvianne Carrier, pour l'établissement du contrat.

18. Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

2011-12-380

Avis de motion est donné par le maire, monsieur Gaston Gaudreault, que lors d'une prochaine séance du conseil un règlement sera présenté dans le but d'adopter le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux pour la municipalité de Sainte-Luce.

19. Réintroduction de l'article 5 du règlement R-2011-153 (paiement comptant)

2011-12-381

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que l'article 5 du règlement R-2011-153 soit réintroduit pour offrir aux propriétaires touchés par les travaux d'aqueduc de la route 132 Est la possibilité de payer comptant les travaux d'infrastructures qui leur sont imputables.

20. Demande à la CPTAQ pour aliénation de lots (M. Gilbert Dechamplain et Mme Monique Proulx)

L'étude de cet item de l'ordre du jour est reportée à une séance ultérieure.

21. Achat de machinerie

2011-12-382

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce a procédé à un appel d'offres public pour l'achat d'un chargeur sur roues avec système de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 30 novembre 2011 à 10h et que trois détaillants ont déposé des offres, à savoir :

1. Strongco	270 002,25 \$
2. Wajax	213 924,95 \$
3. A.L.P.A. Equipment Ltd	205 748,55 \$

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et le directeur des travaux publics confirment que le plus bas soumissionnaire a été jugé conforme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu, appuyé par monsieur Jocelyn Ross et adopté à la majorité que le contrat soit octroyé à la compagnie *A.L.P.A. Equipment Ltd* pour la somme de 205 748,55 \$. La somme versée pour l'acquisition de cet équipement est attribuable au règlement numéro R-2011-151.

Ont voté pour la résolution : Monsieur Gaston Gaudreault, monsieur Pierre Beaulieu, monsieur Jocelyn Ross et madame Nathalie Bélanger.

Ont voté contre la résolution : Monsieur Ovila Soucy, monsieur Fidèle Tremblay, monsieur Martin Claveau.

2011-12-383

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'une souffleuse à neige amovible RPM, modèle RPM36R;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 5 décembre 2011 à 10h et que deux détaillants ont déposé des offres, à savoir :

1. R.P.M. Tech inc.	90 000,75 \$
2. A.L.P.A. Equipment Ltd	83 165,25 \$

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et le directeur des travaux publics confirment que le plus bas soumissionnaire a été jugé conforme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu, appuyé par monsieur Jocelyn Ross et adopté à la majorité que le contrat soit octroyé à la compagnie *A.L.P.A. Equipment Ltd* pour la somme de 83 165,25 \$. La somme payée pour l'acquisition de cet équipement est attribuable au règlement numéro R-2011-151.

Ont voté pour la résolution : Monsieur Gaston Gaudreault, monsieur Pierre Beaulieu, monsieur Jocelyn Ross et madame Nathalie Bélanger.

Ont voté contre la résolution : Monsieur Ovila Soucy, monsieur Fidèle Tremblay et monsieur Martin Claveau.

2011-12-384

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture d'un camion 10 roues 2009, muni d'une benne épandeur tout usage et d'un système de déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 2 décembre 2011 à 10h et qu'un seul détaillant a déposé une offre, à savoir :

1. Le Centre routier (1994) inc.	195 951,00 \$
----------------------------------	---------------

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et le directeur des travaux publics confirment que le seul soumissionnaire a été jugé conforme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu, appuyé par monsieur Jocelyn Ross et adopté à la majorité que le contrat soit octroyé à la compagnie *Le Centre routier (1994) inc.*, pour la somme de 195 951 \$. La somme payée pour l'acquisition de cet équipement est attribuable au règlement numéro R-2011-151.

Ont voté pour la résolution : Monsieur Gaston Gaudreault, monsieur Pierre Beaulieu, monsieur Jocelyn Ross et madame Nathalie Bélanger.

Ont voté contre la résolution : Monsieur Ovila Soucy, monsieur Fidèle Tremblay et monsieur Martin Claveau.

2011-12-385

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce a procédé à un appel d'offres sur invitation, pour la fourniture d'un camion 10 roues, année 2007, avec boîte à sel, boîte à terre et un système de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 5 décembre 2011 à 10h et que deux détaillants ont déposé des offres, à savoir :

- | | |
|----------------------------------|---------------|
| 1. Camions International Élite | 107 968,35 \$ |
| 2. Le Centre routier (1994) inc. | 99 912,23 \$ |

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et le directeur des travaux publics confirment que le plus bas soumissionnaire a été jugé conforme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu, appuyé par monsieur Jocelyn Ross et adopté à la majorité que le contrat soit octroyé à la compagnie *Le Centre routier (1994) inc.* pour la somme de 99 912,23 \$. La somme payée pour l'acquisition de cet équipement est attribuable au règlement numéro R-2011-151.

Ont voté pour la résolution : Monsieur Gaston Gaudreault, monsieur Pierre Beaulieu, monsieur Jocelyn Ross et madame Nathalie Bélanger.

Ont voté contre la résolution : Monsieur Ovila Soucy, monsieur Fidèle Tremblay et monsieur Martin Claveau.

22. Achat du 80, rue des Érables

2011-12-386

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce veut faire l'acquisition d'un immeuble situé au 80, de la rue des Érables, appartenant à la compagnie *9023-2075 Québec inc.*, pour en faire son garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt numéro R-2011-152 a été approuvé pour réaliser cette acquisition;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu, appuyé par madame Nathalie Bélanger et adopté à la majorité que la Municipalité procède à l'acquisition de cet immeuble aux conditions suivantes :

1. Le prix d'achat de l'immeuble est de 325 000 \$.
2. Le vendeur s'engage à changer deux portes de garage sur le mur le plus au sud de l'immeuble.
3. Le vendeur fournira avant le 1^{er} juin 2012, une confirmation par un laboratoire accrédité, à l'effet que le terrain n'est pas contaminé.
4. Pour l'hiver 2011-2012, le vendeur fournira gratuitement à la Municipalité un espace chauffé pour remiser de la machinerie.
5. Pour l'hiver 2011-2012, le vendeur fournira gratuitement à la Municipalité un espace non chauffé pour remiser un balai aspirateur.
6. La Municipalité prendre possession de l'immeuble le 1^{er} juillet 2012.
7. Les parties s'engagent à signer avant le 20 décembre 2011, une promesse d'achat/vente dans le but de réaliser cette transaction.

Le maire et le directeur général et le secrétaire-trésorier, sont autorisés par la présente, à signer pour et au nom de la Municipalité, les documents concernant cette transaction.

Ont voté pour la résolution : Monsieur Gaston Gaudreault, monsieur Pierre Beaulieu, monsieur Jocelyn Ross et madame Nathalie Bélanger.

Ont voté contre la résolution : Monsieur Ovila Soucy, monsieur Fidèle Tremblay et monsieur Martin Claveau.

DIVERS

23. Correspondance

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault, fait état de la correspondance courante.

24. Affaires nouvelles

24.1 Décompte progressif pour le pavage de la rue Lucia-Fréchette

2011-12-387

Il est proposé par monsieur Martin Claveau et unanimement résolu de verser la somme de 3 783,56 \$ à la compagnie *Les Pavages Laurentiens* comme paiement final pour les travaux de pavage de la rue Lucia-Fréchette, le tout tel que proposé dans le «décompte progressif no 2 - réception définitive 2010» préparé par madame Cynthia Ross, ingénieure, de la firme BPR en date du 29 novembre 2011.

24.2 Emprunts temporaires

2011-12-388

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que le conseil municipal autorise les emprunts temporaires suivants à la Caisse Desjardins des Versants du Mont-Comi au taux préférentiel plus 0,25% pour le paiement des dépenses des règlements d'emprunt suivants :

<u>Règlement</u>	<u>Description</u>	<u>Jusqu'à concurrence de</u>
R-2011-151	Achat de machinerie	772 735\$
R-2011-152	Achat d'un bâtiment	472 190\$
R-2011-153	Installation d'une conduite d'aqueduc sur une portion de la route 132 Est	1 584 610\$
R-2011-154	Développement Caron	566 837\$

Le maire et le directeur général sont autorisés par la présente à signer pour et au nom de la municipalité les documents afférents à ces emprunts.

24.3 Embauche d'un inspecteur en urbanisme

2011-12-389

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu de procéder à l'embauche de monsieur Mathieu Rioux comme inspecteur en urbanisme. Monsieur Rioux sera rémunéré selon l'échelon 6 du poste inspecteur en urbanisme et aura également les vacances attribuables à cet échelon. Monsieur Rioux entrera en fonction le lundi 9 janvier 2012.

24.4 Avis de motion pour le règlement fixant le taux des taxes et les tarifs pour l'année 2012

2011-12-390 Avis de motion est donné par le conseiller Ovila Soucy, à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil un règlement sera présenté, pour fixer le taux des taxes et les tarifs pour l'année 2012.

24.5 Programmation des travaux (TECQ)

2011-12-391 **ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à **28 \$** par habitant par année, soit un total de **112 \$** par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

24.6 Calendrier des séances du conseil

2011-12-392 Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que le calendrier des séances du conseil pour l'année 2012 s'établissent comme suit :

Les séances du conseil ont toujours lieu au Centre Gabriel-Nadeau, 1, rue Langlois, à compter de 20 heures aux dates suivantes :

- Lundi 9 janvier
- Lundi 6 février
- Lundi 5 mars
- Lundi 2 avril
- Lundi 7 mai
- Lundi 4 juin
- Lundi 9 juillet
- Lundi 6 août
- Lundi 10 septembre
- Lundi 1^{er} octobre
- Lundi 5 novembre
- Lundi 3 décembre

25. Période de questions

Lors de cette période, les questions provenant de l'auditoire ont porté sur les sujets suivants :

1. Relance du parc industriel;
2. Assurance que monsieur Gino Bois ne quittera pas Sainte-Luce avec son entreprise;
3. Infrastructures, égout, aqueduc versus relocalisation de l'entreprise de monsieur Gino Bois près de la bretelle de l'autoroute 20;
4. Cadeau de bienvenue;
5. Droits de mutations;
6. Salaire du maire à la MRC;
7. Décompte progressif concernant les travaux d'aqueduc, route 132 Est.

26. Fermeture de la séance

2011-12-393

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Gaston Gaudreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gaston Gaudreault
Maire

Gaston Gaudreault
Maire

Jean Robidoux
Directeur général et sec.-trésorier